

Commission des Jeux Olympiques

23 juin 1894

Rapport du secrétaire*

MM.,

La commission chargée d'étudier spécialement la question des Jeux Olympiques, trouvait dans le programme même du congrès son rôle tout trouvé. Ce qui suit est l'énoncé des vœux qu'elle a émis sur les différents points de ce programme, et qu'elle serait heureuse de voir adopter par le Congrès.

- parag. VIII de rétabt (rétablissement) des Jeux olympiques

La commission considérant qu'il ne saurait y avoir de doute sur les avantages que présentent le rétablissement des Jeux Olympiques, tant au point de vue de l'athlétisme qu'au point de vue moral et à l'unanimité un vœu en faveur du rétablissement de ces Jeux sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne.

- parag. IX conditions à imposer aux concurrents

La commission ayant passé en revue les différents sports qui pourraient faire l'objet d'une ou plusieurs épreuves aux Jeux Olympiques émet le vœu que, sauf en ce qui concerne l'escrime, il ne soit organisé de concours que pour les amateurs.

Outre les qualifications sportives, la commission, préoccupée de l'importance que présente le caractère moral des Jeux Olympiques a pensé aussi qu'il y avait à se préoccuper de la qualification morale des concurrents; elle a émis à l'unanimité le vœu que le Comité International chargé de l'organisation des Jeux Olympiques introduise dans son règlement une clause lui donnant le droit d'exclure du concours toute personne dont les actes antérieurs seraient de nature à porter atteinte à la considération de l'institution. La commission émet le vœu que nul pays de se faire représenter aux Jeux Olympiques par d'autres que des nationaux.

- sports représentés

La commission émet le vœu que les sports suivants soient représentés aux Jeux Olympiques.

En ce qui concerne le groupe des sports, elle émet le vœu que dans les Jeux Olympiques, un championnat général d'athlétisme soit institué sous le nom de pentathlon.

Le CONGRÈS INTERNATIONAL DE PARIS DE 1894 A ÉTÉ CONVOQUÉ PRINCIPALEMENT POUR DÉFINIR "L" AMATEURISME". CEPENDANT LE BARON PIERRE DE COUBERTIN INTRODUISIT AVEC HABILITÉ LE SUJET RELATIF AU RÉTABLISSEMENT DES JEUX OLYMPIQUES ET À LA CRÉATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LE RAPPORT RETRANSCRIT DE LA COMMISSION DES JEUX OLYMPIQUES QUI S'EST DÉROULÉE LE 23 JUIN 1894 ET AU COURS DE LAQUELLE LES CRITÈRES DE PARTICIPATION AUX JEUX ANSI QUE LE PROGRAMME DES JEUX ONT ÉTÉ DÉFINIS ET QUE LA DÉCISION D'ORGANISER LA PREMIÈRE ÉDITION EN 1896 A ÉTÉ PRISE. SEPT MEMBRES DU CIO ÉLUS EN 1894 PARTICIPÈRENT À LA 2E SESSION DU CIO À ATHÈNES DU 4 AU 14 AVRIL 1896. LE MANUSCRIT DU PROCÈS-VERBAL DE CETTE RÉUNION, RETRANSCRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS, A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LE BARON PIERRE DE COUBERTIN, ALORS SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CIO.

- organisation matérielle

La commission émet le vœu que dans chaque pays il soit procédé, avant l'époque des Jeux Olympiques, à des épreuves éliminatoires de nature à désigner pour les jeux internationaux de véritables champions dans chaque genre de sport.

- périodicité

La Commission émet le vœu que les épreuves olympiques aient lieu tous les 4 ans et que la date de la 1ère épreuve soit fixée à 1896.

Quant au parag. XI. nomination d'un Comité International chargé de préparer le rétablissement des Jeux Olympiques, la commission a pensé que cette question ne pouvait être résolue que par le congrès lui-même.

Elle a seulement tenu à terminer ses travaux à propos de ce comité même par l'expression d'un vœu dont l'importante lui a semblé capitale au point de vue du succès de nos efforts : considérant que les Jeux Olympiques

ne peuvent réussir qu'avec l'appui des gouvernements, elle a émis à l'unanimité le vœu que le Comité International fasse toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics pour s'assurer de leur concours officiel.

Tels sont, Messieurs, les desiderata que la commission des Jeux Olympiques a été amenée à formuler après un sérieux examen.

Qu'il me soit permis, en terminant ce compte rendu de ses travaux, d'être son interprète envers son Président, Monsieur Vikélas, Délégué de la Société panhellénique d'Athènes.

...

Notre seconde moitié du XIXe siècle a vu restituer de grandes fêtes internationales où les nations ont... Espérons que la première moitié du siècle prochain ne commencera pas sans avoir restitué de grandes fêtes internationales où les nations rivaliseront entre des représentants par expression vivante de leur histoire et de leur civilisation par leur fils.

* Les points de suspension reflètent les passages illisibles.